



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David Vice-Présidents
Mmes SIGNAT Lyliane, BOURSIQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme LHERMENIER Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

FRANCE SERVICES : EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Considérant la proposition de l'Etat de créer une structure d'accès aux droits France Services sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la proposition de Monsieur Grenon, Maire de Saint-Porchaire et premier vice-Président de la Communauté de Communes, de mettre à disposition de la Communauté de Communes son bâtiment « centre Paul Chenereau » rue Nationale, pour la mise en place de ce service, qui fera l'objet d'une convention de mise à disposition,

Considérant le travail effectué par l'ensemble des commissions mises en œuvre dans le cadre de la signature de la Convention Globale Territoriale avec la CAF de la Charente-Maritime en janvier 2020, dont l'accès aux droits, l'inclusion numérique et la mobilité,

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick Machefert, Vice-Président en charge de la commission Service à la population, et de Monsieur Stéphane Gomez, Chargé de coopération territoriale, concernant le fonctionnement et la mise en œuvre de la structure France Services pour janvier 2021,

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil les résultats de la consultation suivante concernant les besoins en équipements informatiques,

Informatique France Services				
	Soluris	Cortex	Orix	Nicolas Braudeau
Prix unitaire TTC	Pas de réponse	549 €	786.60 €	850 €
Marque		ASUS X705MA	HP	DELL inspiron 3793-2880
Taille écran		17.3	17.3	17.3
Processeur		Intel pentium 5405U	Ryzen	Intel Core i3
Mémoire vive		4 go	4 go	8 go
Disque dur		SSD 256 Go	SSD 128 go	SSD 256 go
Webcam		Oui	Oui	Oui
Système exploitation		Windows 10	Windows 10	Windows 10
Antivirus		Windows defender inclut	Payant (31.75€/an)	Windows Defender inclut + autre Gratuit
Garantie		2 ans	1 ans	2 ans
Matériel inclus		Souris/Sac	Souris/sac	?
Livraison - Montage		Inclus	700 €	Incluse
Coût Maintenance annuelle		142.80 €TTC /heure (42€ht déplacement + 85€ ht/heure)	Forfait 10h/an 750 €	Forfait ?
délais de livraison		Fin décembre	Fin décembre	Fin décembre

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement qui est celle de l'entreprise CORTEX.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président,


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17290 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,

M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents

Mmes **SIGNAT** Lyllane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUWAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice

Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

FRANCE SERVICES : PEINTURES INTERIEURES

Considérant la proposition de l'Etat de créer une structure d'accès aux droits **France Services** sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la proposition de Monsieur Grenon, Maire de Saint-Porchaire et premier vice-Président de la Communauté de Communes, de mettre à disposition de la Communauté de Communes son bâtiment « centre Paul Chenereau » rue Nationale, pour la mise en place de ce service, qui fera l'objet d'une convention de mise à disposition,

Considérant le travail effectué par l'ensemble des commissions mises en œuvre dans le cadre de la signature de la Convention Globale Territoriale avec la CAF de la Charente-Maritime en janvier 2020, dont l'accès aux droits, l'inclusion numérique et la mobilité,

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick Machefert, Vice-Président en charge de la commission Service à la population, et de Monsieur Stéphane Gomez, Chargé de coopération territoriale, concernant le fonctionnement et la mise en œuvre de la structure France Services pour janvier 2021,

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil les résultats de la consultation suivante concernant les besoins en travaux de peinture,

Peinture France Services			
	Dufaux Joël	GEAY Peinture	PELEAU Didier
prix ht	Pas de réponse	4 556 €	3 165 €
Contenu		Préparation des murs et boiseries (187 m2 + 12 faces de portes), 3 couches de peinture blanche dans les 4 bureaux utilisés en permanence	Préparation des murs et boiseries (187 m2 + 12 faces de portes), 3 couches de peinture blanche dans les 4 bureaux utilisés en permanence
date prévue de travaux		Janvier	Décembre

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement de l'entreprise PELEAU Didier.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président,

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 EP 23
 17230 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

FRANCE SERVICES : RESEAUX ELECTRIQUES, INTERNET

Considérant la proposition de l'Etat de créer une structure d'accès aux droits **France Services** sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la proposition de Monsieur Grenon, Maire de Saint-Porchaire et premier vice-Président de la Communauté de Communes, de mettre à disposition de la Communauté de Communes son bâtiment « centre Paul Chenereau » rue Nationale, pour la mise en place de ce service, qui fera l'objet d'une convention de mise à disposition,

Considérant le travail effectué par l'ensemble des commissions mises en œuvre dans le cadre de la signature de la Convention Globale Territoriale avec la CAF de la Charente-Maritime en janvier 2020, dont l'accès aux droits, l'inclusion numérique et la mobilité,

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick Machefert, Vice-Président en charge de la commission Service à la population, et de Monsieur Stéphane Gomez, Chargé de coopération territoriale, concernant le fonctionnement et la mise en œuvre de la structure France Services pour janvier 2021,

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil les résultats de la consultation suivante concernant les besoins en travaux de réseaux,

Réseaux (électriques, Internet)			
	Ets Perrier	Brunet	Sardain
Prix ht	9 226.37 €	7 098 €	3823.50 €
Date prévue de travaux	Décembre	Décembre	Décembre

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement de l'entreprise Sardain.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 85-23
 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUCAULA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

FRANCE SERVICES : TELEPHONIE

Considérant la proposition de l'Etat de créer une structure d'accès aux droits **France Services** sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la proposition de Monsieur Grenon, Maire de Saint-Porchaire et premier vice-Président de la Communauté de Communes, de mettre à disposition de la Communauté de Communes son bâtiment « centre Paul Chenereau » rue Nationale, pour la mise en place de ce service, qui fera l'objet d'une convention de mise à disposition,

Considérant le travail effectué par l'ensemble des commissions mises en œuvre dans le cadre de la signature de la Convention Globale Territoriale avec la CAF de la Charente-Maritime en janvier 2020, dont l'accès aux droits, l'inclusion numérique et la mobilité,

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick Machefert, Vice-Président en charge de la commission Service à la population, et de Monsieur Stéphane Gomez, Chargé de coopération territoriale, concernant le fonctionnement et la mise en œuvre de la structure France Services pour janvier 2021,

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil les résultats de la consultation suivante concernant les besoins en téléphonie,

Téléphonie France Services			
Entreprise	Pas de 3ème fournisseur sur le département	GTO	Brunet
Prix ht		5 249 €	3 474 €
Garantie		2 ans	2 ans
Livraison		Incluse	Incluse
Montage		Inclus	Inclus
Suivi des articles		Oui	Oui
Délais de livraison		Décembre	Décembre

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement de l'entreprise Brunet.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président,



COMMUNALITÉ DE COMMUNES
BP 23
51250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUWAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

FRANCE SERVICES : SIGNALÉTIQUE INTERIEURE ET EXTERIEURE

Considérant la proposition de l'Etat de créer une structure d'accès aux droits France Services sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la proposition de Monsieur Grenon, Maire de Saint-Porchaire et premier vice-Président de la Communauté de Communes, de mettre à disposition de la Communauté de Communes son bâtiment « centre Paul Chenereau » rue Nationale, pour la mise en place de ce service, qui fera l'objet d'une convention de mise à disposition,

Considérant le travail effectué par l'ensemble des commissions mises en œuvre dans le cadre de la signature de la Convention Globale Territoriale avec la CAF de la Charente-Maritime en janvier 2020, dont l'accès aux droits, l'inclusion numérique et la mobilité,

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick Machefert, Vice-Président en charge de la commission Service à la population, et de Monsieur Stéphane Gomez, Chargé de coopération territoriale, concernant le fonctionnement et la mise en œuvre de la structure France Services pour janvier 2021,

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil les résultats de la consultation suivante concernant les besoins en signalétique extérieure et intérieure,

Signalétique intérieure et extérieure			
	Proxi pub	SES	Panel Pub
prix ht	Pas de réponse à la demande par mail	1 228.01 €	1 177€
Montage/installation		NON	Comprise
adaptation/modulation des articles		NON	OUI
date prévue de travaux		Décembre	Décembre

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil de retenir l'offre, la plus avantageuse économiquement, de l'entreprise Panel Pub.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président,

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 57250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUWAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Milkaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

FRANCE SERVICES : MOBILIER

Considérant la proposition de l'Etat de créer une structure d'accès aux droits **France Services** sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la proposition de Monsieur Grenon, Maire de Saint-Porchaire et premier vice-Président de la Communauté de Communes, de mettre à disposition de la Communauté de Communes son bâtiment « centre Paul Chenereau » rue Nationale, pour la mise en place de ce service, qui fera l'objet d'une convention de mise à disposition,

Considérant le travail effectué par l'ensemble des commissions mises en œuvre dans le cadre de la signature de la Convention Globale Territoriale avec la CAF de la Charente-Maritime en janvier 2020, dont l'accès aux droits, l'inclusion numérique et la mobilité,

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick Machefert, Vice-Président en charge de la commission Service à la population, et de Monsieur Stéphane Gomez, Chargé de coopération territoriale, concernant le fonctionnement et la mise en œuvre de la structure France Services pour janvier 2021,

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil les résultats de la consultation suivante concernant les besoins en mobiliers et équipements de bureau,

Mobilier France Services			
Entreprises	Hyper Buro	Manutan	Fabrègue
Prix HT	9 367.53 €	6 768.31 €	6 762.59 €
Garantie	1 an	1 an	1 an
Livraison	Incluse	Incluse	Incluse
Montage	Inclus	Inclus	Inclus
Suivi des articles	Oui	Oui	Oui
Esthétique	X	XX	XXX
délais de livraison	Janvier	Janvier	Décembre

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil de retenir l'offre respectant l'ensemble des critères notamment en terme de livraison pour permettre une ouverture du service dès le début janvier 2021, soit l'entreprise Fabrègue.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président,

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 SYLVAIN BARBIER
 47250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David Vice-Présidents
Mmes SIGNAT Lyliane, BOURSIQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme LHERMENIER Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

FRANCE SERVICES : PLEXIGLAS

Considérant la proposition de l'Etat de créer une structure d'accès aux droits France services sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la proposition de Monsieur Grenon, Maire de Saint-Porchaire et premier vice-Président de la Communauté de Communes, de mettre à disposition de la Communauté de Communes son bâtiment « centre Paul Chenereau » rue Nationale, pour la mise en place de ce service, qui fera l'objet d'une convention de mise à disposition,

Considérant le travail effectué par l'ensemble des commissions mises en œuvre dans le cadre de la signature de la Convention Globale Territoriale avec la CAF de la Charente-Maritime en janvier 2020, dont l'accès aux droits, l'inclusion numérique et la mobilité,

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick Machefert, Vice-Président en charge de la commission Service à la population, et de Monsieur Stéphane Gomez, Chargé de coopération territoriale, concernant le fonctionnement et la mise en œuvre de la structure France Services pour janvier 2021,

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil les résultats de la consultation suivante concernant les besoins en protection plexiglas liés à l'adaptation des services face à la crise sanitaire du Covid-19 ,

Monsieur le Président indique que suite à notre consultation, seule l'entreprise « Joanick Paverne » a fait une proposition.

Fabrication de 14 kits de protection en plexiglas

1 de 0.90x0.78 passage de 6cm

1 de 0.50x0.78 passage de 6cm

8 de 0.60x0.78 sans passage

4 de 0.70x0.78 passage de 6cm

Prix : 898 € HT soit 1 077.60 TTC

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil de retenir l'offre de l'entreprise « Joanick Paverne ».

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président,

COMMUNALITÉ DE COMMUNES
BP 23
17200 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David Vice-Présidents

Mmes SIGNAT Lyliane, BOURSIQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme LHERMENIER Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

FRANCE SERVICES : PLAN DE FINANCEMENT (INVESTISSEMENT)

Considérant la proposition de l'Etat de créer une structure d'accès aux droits **France Services** sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la proposition de Monsieur Grenon, Maire de Saint-Porchaire et premier vice-Président de la Communauté de Communes, de mettre à disposition de la Communauté de Communes son bâtiment « centre Paul Chenereau » rue Nationale, pour la mise en place de ce service, qui fera l'objet d'une convention de mise à disposition,

Considérant le travail effectué par l'ensemble des commissions mises en œuvre dans le cadre de la signature de la Convention Globale Territoriale avec la CAF de la Charente-Maritime en janvier 2020, dont l'accès aux droits, l'inclusion numérique et la mobilité,

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick Machefert, Vice-Président en charge de la commission Service à la population, et de Monsieur Stéphane Gomez, Chargé de coopération territoriale, concernant le fonctionnement et la mise en œuvre de la structure France Services pour janvier 2021,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le plan de financement suivant :

Prévisionnel Investissement Frances Services			
CHARGES HT		PRODUITS HT	
Peinture/rafraîchissement reprise des murs et peinture blanche sur les murs et les portes	3 165,00 €	Département 30% dépenses Peinture et réseaux	2 096,55 €
Travaux de Réseaux Electricité, Internet et téléphonie	3 823,50 €	CAF 50%	11 937,55 €
Téléphonie	3 474,00 €	CDC Cœur de Saintonge	9 840,99 €
Informatique acquisition de 10 ordinateurs	4 575,00 €		
Mobiliers équipement de bureau	6 762,59 €		
Plexiglas	898,00 €		
Signalétique	1 177,00 €		
TOTAL	23 875,09 €		23 875,09 €

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président,

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David Vice-Présidents
Mmes SIGNAT Lyliane, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme LHERMENIER Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. MOINET Mikaël

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE : MODIFICATION DELIBERATION 81-2020

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dispositions relatives à la composition de la commission de délégation de service public (marché public et CDSP), énoncées à l'article L.1411-5, applicables à la CAO :

- Lorsqu'il s'agit d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public :
 - Maire ou Président (ou leur représentant)
 - 5 membres de l'assemblée délibérante élus.
- Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants
 - Maire (ou son représentant)
 - 3 membres du conseil municipal élus.

Concernant les suppléants, il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires (L.1411-5).

Considérant les éléments précités, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la proposition de la nouvelle composition de la CAO à 5 membres + 5 suppléants et le Président :

COMMISSION APPEL D'OFFRES	
Titulaires	
Jean-Claude GRENON	
Patrick MACHEFERT	
Philippe GACHET	
Jean-Paul GAILLOT	
Gérard GANDAUBER	
Suppléants	
Marie-Noëlle MARTIN	
Jacky MICHAUD	
Nadège LOUASSIER	
Jean-Denis STAUDER	
Patrick VIDAL	

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Saint-Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David Vice-Présidents
Mmes SIGNAT Lyliane, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme LHERMENIER Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. MOINET Mikaël

VOIRIE : RESULTATS MARCHE A BONS DE COMMANDE 2021

Considérant l'exposé Monsieur Jean-Claude Grenon, Président de la commission concernant le retour de la Commission d'Appel d'Offre du marché à bons de commande sur la voirie communautaire pour l'année 2021,

Considérant la réception des 4 offres des entreprises suivantes :

- COLAS
- JOLLY-EIFFAGE
- EUROVIA ROYAN
- SIORAT

Considérant la mission confiée au Syndicat de la Voirie par la CdC pour l'organisation et l'analyse du marché à bons de commande 2021 (Un an, renouvelable 2 fois), dont les résultats de l'analyse sont présentés aux membres du Conseil,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le résultat suivant :

- 1° : Entreprise JOLLY-EIFFAGE
- 2° : Entreprise SIORAT
- 3° : Entreprise EUROVIA ROYAN
- 3° : Entreprise COLAS


Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil de retenir l'entreprise JOLLY-EIFFAGE et demande l'autorisation pour signer l'ensemble des documents lié à cette décision.

Le rapport d'analyse des offres est annexé au dossier « membres ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Saint-Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain POIRÉ
17250 SAINT-PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David Vice-Présidents
Mmes SIGNAT Lyliane, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme LHERMENIER Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. MOINET Mikaël

ENFANCE JEUNESSE : SUBVENTIONS AUX STRUCTURES EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance-jeunesse, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les soldes de subventions pour l'année 2020 pour les structures suivantes :

- Les P'tits Cœurs de Saintonge :	41 000€
- Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge :	25 000 €
- Les petites mésanges :	38 500 €
- Do l'Enfant Dom :	3 150 €
- Tom Pouce :	21 155 €
- Le Nid aux Câlins :	5 217 €
- Tribu de Nava :	5 000 €
- Sivos Port d'Envaux-Crazannes :	5 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Saint-Porchaire, le 25 novembre 2020


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Le Président
 250 ST PORCHAIRE

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David Vice-Présidents
Mmes SIGNAT Lyliane, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme LHERMENIER Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. MOINET Mikaël

GALAXIE DES PIERRES LEVEES : CONVENTIONS DEPARTEMENT ET VINCI

Vu l'article L.1111-4 du CGCT définissant la compétence tourisme comme une compétence partagée entre les communes, les départements et les régions,

Vu les articles L.5214-16 et L.5216-5 du CGCT définissant parmi les compétences que les communauté de communes et d'agglomérations exercent de plein droit au lieu et place des communes membres « la promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme »,

Vu les délibérations 06-2017, 46-2019 et 91-2019 concernant le projet de la Galaxie des Pierres Levées,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président rappelant aux membres du Conseil que le projet de la galaxie des Pierres Levées arrive au terme de sa partie étude, ingénierie et que les travaux vont démarrer prochainement comme convenu, en début d'année 2021.

Considérant la sollicitation des services en charge du projet au Département concernant la coordination des maîtrises d'œuvres et la proposition de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CdC.

Monsieur le Président soumet donc à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation pour signer cette délégation de maîtrise d'ouvrage et en appliquer les objets. Il indique que 50% de la dépense sera versé à signature et 25% au démarrage des travaux et le solde à

réception du la totalité du chantier.

Considérant l'emprise autoroutière de VINCI AUTOROUTES sur lequel le projet de la Galaxie des Pierres Levées se réalise et la proposition une convention de mise à disposition à titre gracieux travailler de pair entre les services de la CdC et les services de VINCI,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation de signer cette convention et pour en appliquer les différents objets.

Les deux projets de conventions sont annexés à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Saint-Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BAREAUD
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAU** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUCAULA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

PRISE EN CHARGE COLLECTE MEDICALE – CENTRE DE PRELEVEMENT DE PLASSAY ET PONT L'ABBE D'ARNOULT

Le pôle de santé de Cœur de Saintonge (organisation de l'ensemble des soignants de notre territoire) ont sollicité la prise en charge de la collecte des déchets médicaux (covid19) lié à l'ouverture de centres de prélèvements à Plassay et Pont l'Abbé d'Arnoult, ayant pour objectif les tests COVID 19 et de soulager l'engorgement des laboratoires de Saintes.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil cette prise en charge pour environ 140 TTC par mois pour une collecte soit environ 280 € TTC par mois pour les deux collectes par l'entreprise La Collecte Médicale.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
SYLVAIN BARREAU



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUWAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

CONVENTION ETUDE FILIERE ECONOMIQUE (MUTUALISEE CDA DE SAINTES ET CDC DE GEMOZAC)

Considérant que Jessy Grenat, chargée de mission filière économique à l'échelle des 3 EPCI de la Saintonge Romane dans le cadre de la contractualisation avec la région Nouvelle-Aquitaine a organisé le marché concernant la mise en œuvre d'une « étude économique et stratégique de positionnement des filières ».

L'objectif de cette étude est d'identifier une ou plusieurs filières économiques marquées de la Saintonge Romane afin de permettre un accompagner dans sa structuration et son développement.

Suite à la réception des offres de trois cabinets, SIX, PRAXIDEV et CEIS-TECHNOWEST un mémoire devant les élus et les techniciens en charge du dossier des 3 EPCI a eu lieu le 8 octobre dernier.

Suite à ce temps et tenant compte de l'autorisation prévue dans le cadre de ce marché, une phase de négociation a été engagée auprès des 3 cabinets.

Appliquant l'analyse des critères de jugement des offres et des nouvelles offres financières des candidats, le classement est le suivant :

Après négociation						
Entreprises	note prix/30	note technique références/30	note technique méthodologie/20	plannings	note globale	classement
SIX	15,04	30	20	20	85,04	1
PRAXIDEV	25,11	22,5	20	15	82,61	2
CEIS-TECHNOWEST	18,45	30	15	10	73,45	3

Afin de diminuer son prix et répondre à l'ensemble des critères, le cabinet SIX a proposé des ajustements de son offre initiale notamment via la constitution d'une seule et unique équipe projet multi-partenaire et pluridisciplinaire. Elle se composera de 8 à 15 personnes (élus locaux, chefs d'entreprises, consulaires, représentants du médico-social, du tourisme...). Deux animateurs techniques de cette équipe projet devront être désignés pour animer en autonomie 3 intersessions (auprès des acteurs) en lieu et place du cabinet SIX.

Suite à cette analyse et cette phase de négociation, il est proposé la clé de répartition suivante (au prorata du nombre d'habitants) en TTC du financement :

- Région Nouvelle Aquitaine : 20 000 € (Financement Contrat de dynamisation)
- Communauté de communes Canton de Gémozac et de la Saintonge viticole : 7022 € TTC
- **Communauté de communes Cœur de Saintonge : 8 608 € TTC**
- Communauté d'agglomération de Saintes : 29 818 € TTC

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation pour accepter cette proposition, signer la convention de partenariat avec la CDA de Saintes et la CdC de Gémozac et l'ensemble des documents afférents à la réalisation de cette étude.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président

Sylvain BARREAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David Vice-Présidents
Mmes SIGNAT Lyliane, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme LHERMENIER Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

INSTAURATION DES IHTS – annule et remplace délibération 79 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires modifié par décret n° 208-199 du 27 février 2008

VU la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité

Bénéficiaires de l'I.H.T.S.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux

agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Fillière	Grade	Service
ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux Adjoints administratifs territoriaux	Service administratif
ANIMATION	Animateurs territoriaux Adjoint d'animation territoriaux	Service animation
SOCIALE	Educateurs territoriaux de jeunes enfants Agents sociaux territoriaux	Service RAM Service Crèche
TECHNIQUE	Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints technique territoriaux	Service Technique Service aménagement du territoire Service urbanisme

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires : sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique Paritaire (CTP). A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CTP, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

L'attribution d'I.H.T.S. aux agents bénéficiaires de la concession d'un logement par utilité ou nécessité de service est désormais possible.

Agents non titulaires

Précise que les dispositions des primes et indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Clause de sauvegarde

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Fait à Saint Porchaire

Le Président

Coar de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
37000 SAINT-PORCHAIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUWAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

Création de poste adjoint technique principal 2^{ème} classe suite à avancement de grade

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Monsieur le Président qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Président propose que soit créé un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe afin de promouvoir l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire,

- décident la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2020

- autorisent le Président à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime pour lancer la procédure de création de poste et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- précisent que la suppression du poste d'Adjoint technique interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade, suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.
- précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2020, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président,

COMMUNALITÉ DE COMMUNES
BP 23
17290 SAINT PORCHAIRE

Annexe

TABLEAU DES EFFECTIFS
A compter du 1^{er} décembre 2020

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	STATUTS
Rédacteur	B	1	1 poste 35h00	1 titulaire
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	3	2 postes à 35h00 1 poste à 20h30	2 titulaires 1 titulaire
Adjoint administratif	C	11	5 postes à 35h00 1 poste à 19h00 6 postes à 16h00	2 titulaires 1 stagiaire 2 vacants 1 Titulaire 3 titulaires 3 vacants
Animateur	B	1	1 poste à 35h00 1 poste à 35h00	Vacant 1 stagiaire
Adjoint d'animation principal 1 ^{er} classe	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Adjoint d'animation Ppal 2 ^e me classe	C	1	2 postes à 35h00	2 Vacants
Adjoint d'animation	C	5	5 postes à 35h00	5 titulaires
Technicien principal 1 ^e classe	B	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Technicien	B	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	2	1 poste à 35h00 1 poste à 35h00	Titulaire Vacant
Adjoint technique	C	5	4 postes à 35h00 1 poste à 24h00	2 titulaires 2 vacants 1 titulaire
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1 poste à 35h00	Vacant
Educateur jeunes enfants 1 ^{er} classe	A	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Agent social principal 2 ^e classe	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Agent social	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUCAULA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

Création de poste Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle suite à avancement de grade

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Monsieur le Président qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Président propose que soit créé un poste d'Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle afin de promouvoir l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire,

- décident la création d'un poste d'Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2020

- autorisent le Président à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime pour lancer la procédure de création de poste et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- précisent que la suppression du poste d'Educateur jeunes enfants 1^{ère} classe Interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade, suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.
- précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2020, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
57200 SAINT PORCHAIRE

Annexe

**TABLEAU DES EFFECTIFS
A compter du 1^{er} décembre 2020**

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	STATUTS
Rédacteur	B	1	1 poste 35h00	1 titulaire
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	3	2 postes à 35h00 1 poste à 20h30	2 titulaires 1 titulaire
Adjoint administratif	C	11	5 postes à 35h00 1 poste à 19h00 6 postes à 16h00	2 titulaires 1 stagiaire 2 vacants 1 Titulaire 3 titulaires 3 vacants
Animateur	B	1	1 poste à 35h00 1 poste à 35h00	Vacant 1 stagiaire
Adjoint d'animation principal 1 ^{re} classe	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Adjoint d'animation Ppal 2 ^e me classe	C	1	2 postes à 35h00	2 Vacants
Adjoint d'animation	C	5	5 postes à 35h00	5 titulaires
Technicien principal 1 ^e classe	B	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Technicien	B	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	2	1 poste à 35h00 1 poste à 35h00	Titulaire Vacant
Adjoint technique	C	5	4 postes à 35h00 1 poste à 24h00	2 titulaires 2 vacants 1 titulaire
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1 poste à 35h00	Vacant
Educateur jeunes enfants 1 ^{er} classe	A	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Agent social principal 2 ^e classe	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire
Agent social	C	1	1 poste à 35h00	1 titulaire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUWAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL AGENT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Président rappelle que la collectivité emploie un agent technique en contrat aidé depuis le 1^{er} juin 2017. Celui-ci assure les travaux de maintenance sur les bâtiments de la collectivité, petits bricolages, entretien des espaces verts, des ZAC, des parcours de randonnées cyclables et pédestres, minibus...

Cet agent est employé dans le cadre d'un contrat « P.E.C. » Parcours Emploi Compétence à raison de 30 heures hebdomadaires.

L'extension croissante de ses missions nous amène à devoir augmenter son temps de travail et le passer à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020


le Président
Cœur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUWAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathle, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'installation du Conseil Communautaire lors de sa séance du 15 juillet 2020,


Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée délibérante,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire pour le mandat 2020/2026, ci-joint,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver dans les termes annexés à la présente délibération le règlement intérieur du Conseil communautaire.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020


 le Président
 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 17 SYLVAIN BARREAUD
 17 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUWAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDC

Monsieur le Président rappelle que la collectivité doit établir un règlement destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail en son sein.

Ce document :

- Fixe les règles de fonctionnement interne à la collectivité
- Rappelle les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles
- Précise les principes généraux d'utilisation de l'espace et du matériel
- Présente certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité

Sous réserve de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion lors de sa séance du 10 décembre 2020, Monsieur le Président propose d'approuver dans les termes annexés à la présente délibération l'application de ce règlement intérieur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président
Cœur de Saintonge

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
SYLVAIN BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIMIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUWAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

ADMISSION EN NON VALEUR

Considérant que le recouvrement de certaines recettes du budget principal n'a pu être obtenu, alors même que les procédures de poursuites ont été menées à terme mais se sont avérées inopérantes,

Sur proposition de M. le Trésorier par la transmission d'un état détaillé annexé en pièce jointe en date du 3 novembre 2020, Monsieur le Président propose d'admettre en non-valeur un certain nombre de titres de recettes sur le budget principal concernant les exercices 2013 à 2019 pour un montant de **24 898.38 €**.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD
 17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUCAULA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'autoriser la décision modificative suivante en section d'investissement :

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			Commentaires
2317 -54	Tvx voirie Romegoux	- 15 000				
2317 - 61	Tvx voirie La Vallée	- 10 000				
2317 - 63	Tvx voirie St Porchaire	- 20 000				
2317 - 62	Tvx voirie Nieul	+ 45 000				
TOTAL		0	TOTAL		0	

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président

 CŒUR DE SAINTONGE
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents
Mmes **SIGNAT** Lyliane, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUWAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **BOISSEAU** Béatrice
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme **LHERMENIER** Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

REGULARISATION COMPTABLE

A la demande de la perception, une régularisation est nécessaire afin de solder un compte de tiers ; il convient donc d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

Compte 458290 : débit de 5646.46€

Compte 45819 : crédit de 5646.46 €

Compte 1068 : débit de 16939.72€

Compte 45819 : crédit de 16939.72€

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
13260 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David Vice-Présidents

Mmes SIGNAT Lyliane, BOURSIQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme LHERMENIER Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

**CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI –CAE PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES**

Monsieur le Président rappelle que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Président propose de créer un poste d'animateur à compter du 1^{er} janvier 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » et ce afin de remplacer l'animatrice actuelle qui changera de poste à compter du mois de janvier.

Ce contrat d'accompagnement dans l'emploi sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable.

La durée du travail sera fixée à 35 heures par semaine annualisées et la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré autorise le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président
oeur de Saintonge
SCM MANAIRE BIZEMOND
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David Vice-Présidents
Mmes SIGNAT Lyliane, BOURSICQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, BOURSICQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOISSEAU Béatrice
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

VISIOCONFERENCE : Mme LHERMENIER Sandrine

EXCUSES :

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Présents : 33

Votants : 33

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CDA DE SAINTES, CDC DE GEMOZACET CDC CŒUR DE SAINTONGE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET NOTT POUR LA CONSTRUCTION DU SCHEMA D'ACCUEIL ETD E DIFFUSION DE L'INFORMATION TOURISTIQUE

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation pour signer la convention citée en objet et visant à financer l'accompagnement collectif à la mise en place du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information en Saintonge Romane.

Le coût total des dépenses représente 5 295 €, avec le soutien de la région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 80% et la participation des deux autres EPCI, le reste à charge pour la Communauté de Communes s'élève à 158.25 €.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 novembre 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 SYLVAIN BARREAU
 17260 ST PORCHAIRE

